PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 26 octobre 2026**,** à 19 h**,** à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :
Mesdames les conseillères Annik Alder, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Audrey Bridger est absente.

1 personne assiste à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1. Demande de prix 2026-35 – Drainage du chemin du Pinacle Ouest - Contrat
4. **LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 4.1. Demande de prix 2026-29-3 – Déboisement pour aménagement de sentiers au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard – Contrat
 - 4.2. Demande de prix 2026-29 – Aménagement d'un sentier récréatif au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard – Contrat
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi.

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 06.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 211-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

3.1. Demande de prix 2026-35 – Drainage du chemin du Pinacle Ouest - Contrat

RÉSOLUTION 212-10-2026

ATTENDU que le Village d'Abercorn a reçu cinq propositions dans le cadre de la demande de prix 2026-35 pour le drainage du chemin du Pinacle Ouest :

ENTREPRISE	**PRIX (TAXES INCLUSES)**
Excavation Carey et Giguère :	56 966,70 $
Excavation St-Pierre et Tremblay :	87 821,89 $
Excavation GGM :	112 500,00 $
Construction J.A. Beaudoin :	59 128,19 $
Excavation Dominic Carey :	52 133,98 $

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition et d'accorder un contrat à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. au montant de 52 133,98 $, taxes incluses, dans le cadre de la demande de prix 2026-35 pour le drainage du chemin du Pinacle Ouest;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) et toute aide financière applicable;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

4.1. Demande de prix 2026-29-3 – Déboisement pour aménagement de sentiers au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard – Contrat

RÉSOLUTION 213-10-2026

ATTENDU que le Village d'Abercorn a reçu deux propositions dans le cadre de la demande de prix 2026-29-3 pour le déboisement en vue de l'aménagement de sentiers au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard :

ENTREPRISE	**PRIX (TAXES INCLUSES)**
Jeremy Jacobs :	9 772,88$
Élagage Nicholas Bélanger Gulick:	6 323,63$

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de l'entreprise Élagage Nicholas Bélanger Gulick au montant de 6 323.63 $, taxes incluses, dans le cadre de la demande de prix 2026-29-3 pour le déboisement en vue de l'aménagement de sentiers au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) et toute aide financière applicable;

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.2. Demande de prix 2026-29 – Aménagement d’un sentier récréatif au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard – Contrat

RÉSOLUTION 214-10-2026

ATTENDU que le Village d’Abercorn a reçu six propositions dans le cadre de la demande de prix 2026-29 pour l’aménagement d’un sentier récréatif au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard :

ENTREPRISE	**PRIX (TAXES INCLUSES)**
Excavation Carey et Giguère* :	32 701,70 $
Excavation STR**:	54 086,61 $
Excavation GGM	125 000,00 $
Construction J.A. Beaudoin	61 419,65 $
Excavation Dominic Carey	94 434,72 $
Appalaches Excavation	75 214,25 $

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D’accepter la proposition de l’entreprise Excavation Carey et Giguère au montant de 32 701,70 $, taxes incluses, dans le cadre de la demande de prix 2026-29 pour l’aménagement de sentiers au parc Thomas-et-Elizabeth-Shepard;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) et toute aide financière applicable;

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Notes :
**Arrondissement*
*** Demande de prix transmise à Excavation St-Pierre et Tremblay*

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l’ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

6. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 215-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Me Jean-François Grandmont, OMA Directeur général et greffier-trésorier	Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.